



AGGLO ● ÉCONOMIE

## COVID-19 : dispositifs d'aides aux entreprises

Pour faciliter les démarches des entrepreneurs et les accompagner à la reprise de leur activité, Rambouillet Territoires a mis en place 3 dispositifs.

Publié le : 19 mai 2020

### Une cellule d'accompagnement

Cette cellule a été créée afin de faciliter la communication entre le service Développement économique de Rambouillet Territoires et les chefs d'entreprise en vue de :

- ▶ Les informer/conseiller sur les dispositifs d'aides existants et vérifier leur éligibilité
- ▶ Les accompagner au montage de leurs dossiers de demande d'aides
- ▶ Les aider à répondre aux questions qu'ils se posent, être à l'écoute et venir en soutien

En dépit de l'importance des mesures financières mises en place ces dernières semaines (chômage partiel, reports de charge et d'échéances bancaires, prêts et garantie, fonds de solidarité...), des pans importants de l'économie francilienne n'y ont pas accès ou se retrouvent à des niveaux d'endettement et/ou de trésorerie qui laisseront peu de marge de manœuvre pour une reprise d'activité.

Les dispositifs d'aides sont nombreux, de nouvelles aides apparaissent encore régulièrement. Si un entrepreneur s'interroge, le service Développement économique lui propose un accompagnement personnalisé pour l'aider à trouver des solutions.

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

#### Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

22-06-2021 16:15

<https://www.rt78.fr/actualites/covid-19-dispositifs-daides-aux-entreprises>

La permanence dédiée est accessible :

>> Tous les jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 17h

>> Par téléphone au 01 34 57 58 45 / Par mail : [cellule-accompagnement@rt78.fr](mailto:cellule-accompagnement@rt78.fr)

## Vente de masques FFP1

Afin de permettre aux entreprises du territoire qui ont des difficultés d'approvisionnement de disposer immédiatement de masques, l'agglo a créé un point de vente leur permettant de lui en commander et ainsi assurer la sécurité de leurs salariés. Pour cela, les entreprises doivent avoir leur siège social dans l'une des 36 communes de Rambouillet Territoires.

Pour passer commande, il faut :

>> Obligatoirement **procéder à une réservation en ligne** (1 seule commande par entreprise, dans la limite des stocks disponibles et avec un maximum de 500 masques par structure)

>> Joindre un justificatif d'immatriculation (extrait K-BIS, D1, numéro SIREN, SIRET...)

>> Prix coûtant : 0,70 € l'unité

Les commandes passées par les entreprises seront réglées sur place exclusivement par carte bancaire et pourront être récupérées en prenant rendez-vous (la personne chargée du retrait se verra indiquer l'adresse lors de la confirmation de la commande).

## Le Fonds Résilience

Dans ce contexte exceptionnel de gestion de crise sanitaire, **la Région Île-de-France, associée à la Banque des territoires, crée le Fonds Résilience auquel Rambouillet Territoires a décidé de participer pour aider les entreprises.**

L'objectif est de créer une solution de financement pour les entreprises et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour lesquelles les réponses bancaires ne sont pas possibles et qui se retrouvent exposées à un risque de faillite dans les 3 à 6 mois qui viennent alors qu'elles étaient viables avant la crise sanitaire.

**Afin d'accompagner les entreprises de 0 à 20 salariés de la communauté d'agglomération, Rambouillet Territoires abonde ce fonds de soutien régional à hauteur de 125 600 € destinés exclusivement aux entreprises du territoire.**

Ce fonds permet d'avoir accès à : des avances remboursables à taux zéro, sans garantie, sur une

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

### Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

22-06-2021 16:15

<https://www.rt78.fr/actualites/covid-19-dispositifs-daides-aux-entreprises>

durée maximale de 6 ans et avec possibilité de report de remboursement d'une durée maximale de 2 ans.

### **Clôture du dispositif le 10 décembre 2020**

#### **Qui peut bénéficier de ce fonds ?**

- ▶ Les entreprises de 0 à 20 salariés qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire ou des difficultés de trésorerie suite à la crise sanitaire ou un besoin de financement pour la relance de leur activité
- ▶ Les entreprises de 0 à 20 salariés qui ont reçu un refus de prêt total ou partiel (PGE ou prêt rebond) pour les demandes de plus de 30 000 €
- ▶ De tous statuts juridiques, notamment les entreprises individuelles, associations, micro-entrepreneurs et professions libérales
- ▶ De tous secteurs d'activité
- ▶ Ouvert aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- ▶ Pour les secteurs les plus touchés comme l'hôtellerie, la restauration, le tourisme et l'événementiel, le critère d'éligibilité passe de 20 à 50 salariés maximum

#### **Des prêts de quels montants et pour quelles durées ?**

Les avances vont de 3 000 € à 100 000 € par entreprise, ce qui permet de donner de la visibilité au dirigeant pour les 6 prochains mois :

- ▶ Sans salarié : jusqu'à 10 000 €, remboursable sur 4 ans maximum avec 18 mois de différé total
- ▶ Pour les entreprises jusqu'à 10 équivalents temps plein : jusqu'à 20 000 €, remboursable sur 5 ans maximum avec 24 mois de différé total
- ▶ Pour les entreprises de plus de 10 équivalents temps plein et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : l'avis des financeurs sera demandé pour toute demande supérieure à 20 000 € ; remboursable sur 6 ans maximum avec 24 mois de différé total

**Contactez la cellule d'accompagnement de Rambouillet Territoires dès à présent !**

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

#### **Horaires**

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

22-06-2021 16:15

<https://www.rt78.fr/actualites/covid-19-dispositifs-daides-aux-entreprises>

## Mais aussi...

Les autres mesures de soutien aux acteurs économiques sont nombreuses et perdurent. On peut notamment citer :

- ▶ [le Prêt Garanti par l'État \(PGE\)](#) 
- ▶ [les prêts de trésorerie](#) 
- ▶ [le Prêt Rebond](#) 
- ▶ [le Fonds de Solidarité Petites Entreprises – Volet 2](#)  (attention, la demande doit être faite avant le 15 octobre 2020 !)
- ▶ [Le chèque numérique](#) 
- ▶ **Pour connaître toutes les aides de la Région Île-de-France : [cliquez ici](#)** 

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

### Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

22-06-2021 16:15

<https://www.rt78.fr/actualites/covid-19-dispositifs-daides-aux-entreprises>

- ▶ Pour connaître toutes les mesures de soutien aux entreprises mises en place par l'État : [cliquez ici](#) ➔
- ▶ Pour accéder aux mesures concernant le plan de relance de l'État : [cliquez ici](#) ➔
- ▶ Pour des informations sur les plans de soutien sectoriels de l'État : [cliquez ici](#) ➔

## Aller plus loin



Flyer - Cellule d'accompagnement

▼ TÉLÉCHARGER (PDF, 155.34 Ko)

📖 FEUILLETER



Plaquette - Dispositifs d'aides aux entreprises

▼ TÉLÉCHARGER (PDF, 565.85 Ko)

📖 FEUILLETER

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

### Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

22-06-2021 16:15

<https://www.rt78.fr/actualites/covid-19-dispositifs-daides-aux-entreprises>